

Taxe d'apprentissage 2020



**La réforme vous permet de nous verser jusqu'à
13 % de votre taxe d'apprentissage
avant le 31 mai 2020 (date à confirmer)**

<p>13 % : c'est la part destinée aux formations technologiques initiales</p>	<p>Le Lycée est habilité à percevoir cette part pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ses baccalauréats STMG - ses 2 BTS : Banque et Commerce International
<p>Les versements se font désormais directement aux écoles</p> <p>Nous vous ferons parvenir un reçu dès réception des fonds</p>	<p>Il vous suffit de transmettre les coordonnées du lycée à votre expert comptable</p> <p>Le versement peut se faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par chèque à l'ordre de l'Agent comptable du Lycée Albert Schweitzer - ou par virement <p>Vous pourrez nous informer de votre versement et trouverez un RIB en activant le lien suivant :</p> <p style="text-align: center;"><u>Formulaire Taxe d'apprentissage et RIB en ligne.</u></p>
<p>Personne à contacter</p>	<p>Monsieur Chouchaoui : Agent comptable du lycée Albert Schweitzer</p> <p>Tél. : 01 41 53 12 92 Mail : int.0930830x@ac-creteil.fr</p>
<p>Votre dotation soutiendra nos formations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - le renouvellement de nos équipements informatiques - l'adaptation de nos ressources aux évolutions technologiques - nos projets pour préparer nos élèves et étudiants aux exigences du monde du travail

Nous verser la taxe d'apprentissage, c'est contribuer à mieux armer nos jeunes pour leur poursuite d'études et leur vie professionnelle.

Avec eux, nous vous exprimons notre profonde gratitude !

